

**PARC D'ACTIVITES MARMANDE SUD 1 ET 2 – CONCESSION D'AMENAGEMENT -
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE VAL DE GARONNE AGGLOMERATION
AU COMITE D'ATTRIBUTION DE LA SEM47**

Conseil Communautaire du 16 mai 2019

D 2019	C	38
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	66 les dossiers 1 et 2 – 69 du dossier 3 à 21 – 68 du dossier 22 à 29 – 67 du dossier 30 à 57	
Votants	76 les dossiers 1 et 2 – 78 du dossier 3 à 9 (comptes administratifs) - 79 du dossier 3 à 9 (affectation des résultats) - 79 du dossier 10 à 21 – 78 du dossier 22 à 29 - 77 du dossier 30 à 57	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **10 mai 2019** s'est réuni à la salle polyvalente de Clairac, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET puis de Francis DUTHIL pour la présentation et les votes des comptes administratifs.

Etaient présents

<u>Agmé</u>	/
<u>Beaupuy</u>	Pascal LAPERCHÉ (+ pouvoir de Maryse HERVE)
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU (jusqu'au dossier 22)
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND (+ pouvoir de Lisette DE LUCA)
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Edith LORIGGIOLA
<u>Fauquierolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT (+ pouvoir de Sophie BORDERIE) – Josette PATISSOU
<u>Gaujac</u>	/
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	/
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>	Jacques VERDELET
<u>Lagupie</u>	Jean.Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC (+ pouvoir de Jean.François THOUHAZEAU)
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY – Marie.Catherine BALLEREAU (à compter du dossier 3) - Daniel BENQUET – Marie.Françoise BOUGUES – Serge CARBONNET – Roland CHRISTEN – Jacqueline CORREGES - Patrick COUZINEAU – Jean.Luc DUBOURG – Joël HOCQUELET (+ pouvoir de Charles CILLIERES) - Philippe LABARDIN (+ pouvoir de Josette JACQUET) – Anne MAHIEU (jusqu'au dossier 29) – Jean.Pierre MARCHAND (à compter du dossier 3) - Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE (+ pouvoir de Michel HOSPITAL) – Laurence VALAY
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	/
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean.Pierre VACQUE
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Régis BARD (à compter du dossier 3) – Liliane BORDES (+ pouvoir de Elizabeth LE CHARPENTIER) - Daniel GAÏDELLA - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Laurence LOUBIAT- MOREAU – Dante RINAUDO – Valérie TACCO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE (+ pouvoir de Jean-Marc DUBAN) - Vincent PAULAY (+ pouvoir de Caroline DELRIEU-GILLET)

Absents ou excusés

Patrick GAUBAN - Maryse HERVE - Alain LERDU (à compter du dossier 22) - Lisette DE LUCA - Jean.François THOUHAZEAU - Thierry CONSTANS - Alain PRÉDOUR - Sylvie BARBE - Marie.Catherine BALLEREAU (jusqu'au dossier 2) – Sophie BORDERIE - Martine CALZAVARA – Charles CILLIERES - Michel HOSPITAL – Josette JACQUET - Anne MAHIEU (à compter du dossier 29) – Bernard MANIER - Jean.Pierre MARCHAND (jusqu'au dossier 2) – Thierry CARRETEY - Jean-Marc DUBAN – Jacques BRO - Régis BARD (jusqu'au dossier 2) - Eric BOUCHAUD – Elizabeth LE CHARPENTIER - Caroline DELRIEU-GILLET

Pouvoirs de

Maryse HERVE à Pascal LAPERCHÉ - Lisette DE LUCA à Jean.Luc ARMAND - Jean.François THOUHAZEAU à Jean.Claude DERC - Sophie BORDERIE à Jacques BILIRIT - Charles CILLIERES à Joël HOCQUELET - Michel HOSPITAL à Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE - Josette JACQUET à Philippe LABARDIN - Jean-Marc DUBAN à Christophe COURREGELONGUE - Elizabeth LE CHARPENTIER à Liliane BORDES - Caroline DELRIEU-GILLET à Vincent PAULAY

Secrétaire de Séance

Didier MONPOUILLAN

**Dossier n°32 -
PARC D'ACTIVITES MARMANDE SUD 1 ET 2 – CONCESSION D'AMENAGEMENT - DESIGNATION DES
REPRESENTANTS DE VAL DE GARONNE AGGLOMERATION AU COMITE D'ATTRIBUTION DE LA SEM47**

Rapporteur : Thierry CONSTANS

Objet de la délibération

Par arrêté préfectoral n°47-2017-12-26-015 du 26 décembre 2017, Val de Garonne Agglomération a validé la dissolution du SMIDEM entraînant le transfert à l'Agglomération de l'ensemble des engagements contractuels pris par le SMIDEM avant sa dissolution et notamment les contrats de concession en vigueur : Marmande Sud 1 et Marmande Sud 2. Il convient donc pour l'agglomération de désigner des représentants au sein des comités d'attribution des marchés publics pour ces contrats de concession.

Exposé des motifs

Dans le cadre de l'exécution de sa mission, la SEM 47 assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement du parc d'activités et désigne à ce titre, dans le respect de règles de marchés publics, les prestataires qui seront chargés de la conception et de l'exécution de ces travaux.

A cet effet, elle dispose d'un comité d'attribution des marchés publics dans lequel le concédant sera représenté.

Ainsi, en vertu de l'arrêté préfectoral du 26/12/2017 précité délibération précitée du 30/11/2017, il appartient à l'Agglomération de désigner deux titulaires et deux suppléants auprès de ce comité au titre des deux concessions d'aménagement.

Monsieur le Président propose, comme le permet l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à cette élection à bulletin secret, mais au scrutin public.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Décide à l'unanimité de voter au scrutin public

Désigne les délégués de Val de Garonne Agglomération au comité d'attribution des marchés publics de la SEM 47 comme suit

Titulaires

- Monsieur CONSTANS Thierry,
- Monsieur LABARDIN Philippe,

Suppléants

- Monsieur MONPOUILLAN Paul Bernard,
- Monsieur GUIGNAN Michel,

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Résultat du vote

<i>Votants</i>	77	
<i>Pour</i>	77	
<i>Contre</i>	0	
<i>Abstention</i>	0	

Publication / Affichage

Le 24 mai 2019

Fait à Clairac, le 16 mai 2019

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,